

**Portant délégation de signature permanente à
M. Olivier BERTHELOT, Directeur général des services,
M. Manuel PLUVINAGE, Directeur général adjoint,
et Mme Aude REVILLON D'APREVAL, Cabinet du Président, de Versailles Grand Parc**

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5210-4, L. 5211-10L. 5211-10 et L.5211-9-2 ;

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté n°2018-01-02, en date du 23 janvier 2018, portant délégation de signature à M. Olivier BERTHELOT, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté n°2018-01-03, en date du 23 janvier 2018, portant délégation de signature à M. Manuel PLUVINAGE, Directeur Général adjoint de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Pour la bonne marche des services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, et pour assurer une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains documents soit déléguée à certains membres de l'équipe de direction.

ARRÊTE :

Article 1) : Délégation de signature permanente est donnée à l'effet de signer tous les documents relatifs aux marchés publics (contrats, accords-cadres, avenants, et tous documents joints), quels que soient le montant et le domaine concerné à :

- M. Olivier BERTHELOT, Directeur général des services,
- M. Manuel PLUVINAGE, Directeur général adjoint,
- Mme Aude REVILLON D'APREVAL, Cabinet du Président.

Article 3) La présente délégation prendra effet dès que l'arrêté sera exécutoire et pendant toute la durée du mandat du délégant et de l'exercice des fonctions des délégataires ;

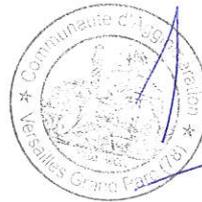
Article 4) Le présent arrêté modifie les arrêtés n°2018-01-02 et n°2018-01-03 et prendra effet dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité ;

Article 5) Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de Versailles municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier de Versailles municipale.

Fait à Versailles,
le **23 NOV. 2018**



Le Président,
de Mazières
François de MAZIÈRES
Maire de Versailles

<p>Notifié à M. Olivier BERTHELOT Directeur général des services,</p> <p>Notifié le :</p> <p>Signature : </p>	<p>Notifié à M. Manuel PLUVINAGE Directeur général adjoint,</p> <p>Notifié le : <i>26/11/2018</i></p> <p>Signature : </p>
<p>Notifié à M. Aude REVILLON D'APREVAL Cabinet du Président,</p> <p>Notifié le : <i>23/11/2018</i></p> <p>Signature : </p>	

Résumé de l'acte

078-247800584-20181123-20181102AG-AI

Numéro de l'acte : 20181102AG

Date de décision : vendredi 23 novembre 2018

Nature de l'acte : AI

Objet : Arrêté n°2018-11-02 portant délégation de signature permanente à M. Olivier BERTHELOT, Directeur général des services, M. Manuel PLUVINAGE, Directeur général adjoint, et Mme Aude REVILLON D'APREVAL, Cabinet du Président, de Versailles Grand Parc, à l'effet de signer tous les documents relatifs aux marchés publics.

Classification : 1.1 - Marchés publics

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS

AR reçu le : 26/11/2018

Numéro AR : 078-247800584-20181123-20181102AG-AI

Document principal : 99_AI-Arrêté n°2018 11 02 Portant délégation de signature permanente.pdf

Historique :

26/11/18 10:14	En cours de création	
26/11/18 10:19	En préparation	Christelle BOURGEOIS
26/11/18 10:19	Reçu	Christelle BOURGEOIS
26/11/18 10:19	En cours de transmission	
26/11/18 10:21	Transmis en Préfecture	
26/11/18 10:26	Accusé de réception reçu	

